

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015

Etaients présents tous les conseillers en exercice sauf :

M. Stéphane DUBOIS qui a donné procuration à M. LHUISSIER Louis, M. Dominique JACOB qui a donné procuration à Mme POTTIER Chantal, Mme PAGEAUT Annie qui a donné procuration à M. CATINOT Patrick

Secrétaire de séance : M. FLAGEOLET Johan

Le compte-rendu de la séance du 21 mai 2015 n'apporte ni remarque, ni observation.

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal si un point supplémentaire peut être évoqué au cours de la séance. Le Conseil Municipal accepte d'inscrire à l'ordre du jour la question relative au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Le Maire fait part de la réunion qui s'est tenue le 12 juin dernier organisée par la Communauté de Communes Rives de Saône et concernant le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). La réunion était à destination des maires.

La Communauté de Communes informe de la diminution du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales du fait que l'effort fiscal agrégé 2015 de Rives de Saône est inférieur à 0,90 (critère défini pour bénéficier du FPIC). Pour 2015, l'effort fiscal agrégé de Rives de Saône s'élève à 0,89866 de ce fait, cette dernière n'est plus éligible au FPIC. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales va engendrer une perte de moitié par rapport à 2014.

Rythmes scolaires 2015-2016

Rives de Saône a adressé aux communes, un courrier dans lequel elle désire connaître la position de ces dernières sur la poursuite ou pas de la délégation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à la Communauté de Communes. Le choix devait être fait au plus tard le 15 juin. Le Maire rappelle que la commune de Losne a délégué la mise en œuvre des NAP à Rives de Saône pour l'année 2014-2015. Le Conseil Municipal décide de poursuivre pour l'année scolaire 2015-2016 la délégation des activités liées rythmes scolaires 2015-2016 à la Communauté de Communes mais souligne que des réunions devaient avoir lieu pour dresser les bilans financiers et qu'à ce jour, il est demandé aux communes de se prononcer sans avoir de chiffre sur le coût réel de ces activités.

Il est impératif que des élus assistent à la prochaine réunion financière de Rives de Saône afin qu'une opposition soit émise dans le cas d'une augmentation du coût par enfant. Le Conseil Municipal n'entérinera la décision que si l'évolution du coût de participation n'excède pas plus de 2% du coût actuel. Si ce dernier se révélait être supérieur à ce taux, le Conseil Municipal se réserve de droit de revoir sa position face à la délégation de mise en œuvre des rythmes scolaires 2015-2016.

Urbanisme

Le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, la commune instruira en régie directe ses autorisations d'urbanisme suite à la mise en application de la loi ALUR. L'instruction du droit des sols nécessite des connaissances et une technicité spécifique. Afin de répondre aux exigences de la compétence urbanisme, la commune de Losne a permis à un de ses agents de se former au métier d'instructeur en droit des sols. L'agent se verra attribuer une rémunération annuelle de 3000€ brut pour la mission instruction du droit des sols.

Permis de construire

Le Maire informe que la société APRR avait déposé deux permis de construire pour la reconstruction d'édicules sanitaires sis aire des Noues et aire de Saint Jean de Losne sur l'autoroute A36. Les permis de construire, après instruction par les services de l'Etat, ont fait l'objet d'un refus pour non respect de la réglementation du PLU. Les projets se situent en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme qui réglemente les toitures des bâtiments avec une pente minimum de 20%.

Les projets de la société autoroutière présentent des toits plats donc incompatibles avec le Plan Local d'Urbanisme. La société APRR a sollicité une dérogation auprès de M. le Maire afin que ce dernier accorde les permis de construire. Afin de répondre à l'équité de tous devant la réglementation, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas déroger à la réglementation de la zone et de refuser les deux permis de construire des édicules sanitaires présentés par la société APRR.

Amortissement

Le Maire rappelle qu'à de nombreuses reprises, la question d'amortir les biens acquis par la collectivité s'était posée. L'institution de l'amortissement des immobilisations demeure toutefois un principe de bonne gestion financière. Le Conseil Municipal décide d'instituer l'amortissement des immobilisations afin de couvrir la dépréciation des biens et permettre ainsi la constitution d'un autofinancement pour assurer le renouvellement. L'amortissement des immobilisations sera effectif au 1^{er} janvier 2016 sur les biens acquis en 2015

SICECO

Les devis sollicités auprès du SICECO pour le fonctionnement des radars pédagogiques ne sont pas parvenus à ce jour en mairie. La question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Droit de préemption

Le Maire informe qu'il a été destinataire de plusieurs demandes d'intention d'aliéner (DIA). Elles concernent un immeuble sis 19 rue du Château ; un immeuble sis 42 bis rue de la Saône puis un bien situé 1 rue de la Chaudronne et un terrain sis lotissement « les Ormes ». Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur les biens définis ci-dessus.

Point à temps

Le Maire fait part que l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux de point à temps est la société NOIROT (Nuits St Georges). Le marché lancé par Rives de Saône au nom des 38 communes est signé pour trois ans (2015-2016-2017). Le coût journalier s'élève à 2 290 €HT. M CATINOT Patrick fait remarquer que les travaux de point à temps ne sont pas de l'enrobé comme a pu l'écrire Rives de Saône dans un mail destiné aux communes.

Travaux bâtiments communaux

Le Maire rappelle qu'il avait été budgétisé sur 2015, la fourniture et la pose de stores dans les classes de l'école maternelle. La proposition de l'entreprise CRENIAULT (Saint Usage) avait été retenue. Le Conseil Municipal décide de faire actualiser les devis de l'entreprise CRENIAULT et d'autoriser la réalisation des travaux de fourniture et pose de stores pendant la période estivale. Les stores seront en film gaufré transparent avec un mécanisme de chaînette sans coffre pour un coût de 7165,20€ TTC pour les classes de l'école maternelle et 5490€ TTC pour la salle de motricité.

Forêt communale

Le Maire informe le Conseil municipal que la vente de bois par adjudication, qui s'est tenue le 3 juin 2015 à Chatenoy le Royal a bénéficié à la scierie Falletans. La parcelle concernée par la vente de bois portait le n° 22. La commune émettra un titre pour la somme de 19 069€ HT correspondant à la vente.

Questions diverses

***14 juillet 2015**

Le Maire informe que les festivités du 14 juillet se présenteront comme l'année passée. Le Comité des Fêtes propose un repas froid et la commune offrira l'apéritif et le dessert. Des attractions (manège pour enfants, barbe à papa, pêche à la ligne, tir à la carabine) agrémenteront cette journée.

Un feu d'artifice offert par le Comité des Fêtes et la commune viendra clore la journée.

*Ligne Béon

Le maire fait part de l'avancée des travaux. Il informe que des coupures de courant sont prévues semaine 26. Elles ne devraient durer que une ou deux heures maximum le temps de reprendre tous les postes concernés afin de les réalimenter par bouclage HTA/BT. Seul le poste Quai Europe qui alimente 8 péniches supportera une coupure de 8h maximum.

Un premier PV de réception de travaux de voirie et de trottoir a été signé le 15/06/2015 du fait que le chef de chantier de la SOCATER en charge des travaux quitte la région. Un avenant au PV sera réalisé à la fin des travaux.

*Travaux du pont

Le Maire informe que les travaux de réfection du pont se poursuivent.

*Syndicat des eaux

M. CATINOT Patrick fait un compte-rendu de la réunion du 15 avril dont l'objet était le vote des budgets assainissement et eau potable 2015. Il fait part des résultats des comptes administratifs 2014 pour l'eau potable et l'assainissement.

En ce qui concerne la réunion du 9 juin, le compte rendu n'est pas réalisé mais Mme BREBANT Laurence, déléguée au Syndicat informe que des travaux sont envisagés par le Syndicat des Eaux du Pays Losnais.

M. ROUHETTE François prend la parole et informe que le problème de sa facture n'est toujours pas réglé. La commune s'engage à trouver une solution avec la SDEI puisque le différent subi par M. ROUHETTE lui incombe.

*Ecoles

Mme POTTIER Chantal fait part du conseil d'école maternelle qui s'est tenu le 10/06/2015. Un bilan des différentes sorties et manifestations de l'année est porté à la connaissance du conseil.

Les effectifs pour la rentrée 2015-2016 sont communiqués : 14 enfants en grande section, 19 en moyenne section et 22/23 en petite section.

Le résultat de l'enquête sur les rythmes scolaires réalisée auprès des parents d'élèves est communiqué : 79% de satisfaction pour 80% de participation. La gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires sera reconduite sur 2015-2016.

Le compte rendu du conseil d'école élémentaire n'étant pas communiqué, il est reporté au prochain conseil.

*Accessibilité

Mme NINOT informe et transmet à l'ensemble du conseil différents documents se reportant à l'accessibilité suite à une formation de deux jours au Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Le Conseil Municipal après les explications données sur les mesures à engager en matière d'accessibilité autorise le Maire à traiter le dossier.

*Courrier

Le Maire donne lecture de plusieurs courriers. Des réponses seront adressées par écrit aux intéressés pour les informer des suites données à leurs sollicitations.

*Maison CHAUVEAU

Le Maire informe que la procédure de péril imminent est engagée à l'encontre des consorts CHAVEAU pour l'immeuble sis rue Nationale et cadastré AB 151.

*Terrains CCAS

Les propositions de prix pour l'acquisition des terrains du CCAS sont communiquées aux occupants actuels. Ces derniers ont jusqu'en décembre pour se prononcer. Le délai passé, les Domaines seront de nouveau sollicités pour actualiser l'estimation des parcelles.

*Marché

Le Maire informe qu'il a fait réaliser des panneaux pour annoncer le marché. Il se déroulera sur la Place du 8 mai et non plus rue des Platanes.

Séance levée à 23h34

Le Maire

L.LHUISSIER